

## RAPPORT DE LA VISITE D'UNE DELEGATION DE LA COMMISSION AU KYRGHYZSTAN

### Note du Secrétariat Général

1. A la suite de l'invitation des autorités kirghizes, une délégation composée de membres de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (M. Batliner (Liechtenstein), M. le Professeur Malinverni (Suisse) et M. le Professeur ?zbudun (Turquie), accompagnés de M. Buquicchio et de M. Markert, s'est rendue au Kirghyzstan du 5 au 7 mars 1993. Le quatrième rapporteur pour le Kirghyzstan, M. Kedzia, n'a pas été en mesure de participer à la visite mais il a rédigé des observations. Les observations écrites des quatre rapporteurs figurent dans le document CDL(93) 16. Le projet de constitution du Kirghyzstan est reproduit dans le document CDL(93) 12.

2. Bien qu'il ait fallu quelque peu abrégé le programme de la visite préparé par le ministère de la Justice du Kirghyzstan en raison de l'arrivée tardive de la délégation (celle-ci est arrivée avec 13 heures de retard à l'aéroport d'Alma Ata car l'aéroport avait été fermé en raison de mauvaises conditions atmosphériques), il a été tout de même très vaste. Bien qu'il ait consisté pour l'essentiel dans l'échange de vues avec la Commission constitutionnelle, il y a eu aussi des réunions au ministère de la Justice, avec la Commission législative du Parlement et avec le ministre des Affaires étrangères.

3. Avant d'entamer le programme officiel, la délégation a été invitée à un petit-déjeuner de travail par l'ambassadeur de Turquie, M. G?ker. La Commission tient à remercier les autorités turques de cette aimable invitation. Assistaient au petit-déjeuner le chargé d'affaires d'Allemagne au Kirghyzstan, M. Scheller, l'ambassadeur américain, M. Hurwitz, et des représentants de la Communauté européenne et des organisations internationales qui jouent un rôle actif au Kirghyzstan. Ils ont tous confirmé que le Kirghyzstan était un pays gouverné par des dirigeants démocratiques et respectant les droits de l'homme. Cet heureux état de fait peut cependant être compromis par la mauvaise situation économique. Si le niveau de vie continue à baisser, il se pourrait que la population rejette les dirigeants démocratiques actuels. C'est pourquoi tous les diplomates étrangers soulignent la nécessité d'apporter une aide économique à ce pays. Il y a quelques ressources naturelles, y compris de l'or et du pétrole, mais elles sont souvent difficiles à exploiter et le développement a besoin de capitaux étrangers.

4. La première réunion de travail s'est déroulée au ministère de la Justice sous la présidence du premier Vice-ministre de la Justice et observateur à la Commission de Venise au titre du Kirghyzstan, M. Kosakov, en remplacement du ministre de la Justice qui était tombé malade. En dehors de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, la vice-présidente de la Cour suprême et d'autres hauts magistrats étaient aussi présents. Les participants kirghizes ont fait part de leur intérêt pour une coopération avec le Conseil de l'Europe dans le domaine juridique, notamment en ce qui concerne le droit pénal et l'administration pénitentiaire. Le chapitre du projet de constitution kirghize qui concerne le pouvoir judiciaire a fait l'objet de discussions, notamment les dispositions relatives à la chambre constitutionnelle de la Cour suprême. [1]

5. La délégation a eu avec la Commission constitutionnelle deux réunions auxquelles assistaient les principaux rédacteurs de la Constitution, parmi lesquels M. Kosakov, le coordinateur principal de la Commission, M. Cholponbayev, député du peuple, et le conseiller juridique du Président, le professeur Levityn. Après sa première lecture au Parlement, le projet de constitution a été soumis à un examen populaire qui a abouti à la réception de nombreux amendements. L'examen populaire ayant pris fin officiellement à la fin du mois de février, la visite des membres de la Commission était particulièrement opportune car leurs observations pourront être prises en compte pour la deuxième lecture et publiées en même temps que les commentaires de la population. L'adoption de la constitution par une assemblée composée des 350 membres du Soviet suprême et de 350 personnalités est prévue pour le mois de mai.

Les discussions avec la Commission constitutionnelle ont porté essentiellement sur les chapitres du projet de constitution qui concernent les droits de l'homme et le pouvoir judiciaire. Les membres de la délégation ont insisté sur :

- la nécessité d'avoir des dispositions détaillées concernant le droit à la liberté et le droit au respect des droits de la défense, comparables aux articles 5 et 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme ;
- la nécessité d'avoir des tribunaux administratifs et une chambre administrative au sein de la Cour suprême ;
- la nécessité d'accorder pleinement aux non-citoyens la plupart des droits fondamentaux, à l'exception de certains droits politiques ;
- La nécessité d'avoir des dispositions plus détaillées en matière de droits de l'homme avec des limitations spécifiques à chaque droit au lieu d'une clause limitative générale.

Les participants kirghizes ont reconnu la pertinence des remarques et ont semblé prêts à en tenir compte.

6. La délégation a aussi eu une réunion avec la Commission législative du Soviet suprême. Le Soviet suprême a été élu en mars 1990, alors que le Kirghyzstan appartenait encore à l'Union soviétique sous la présidence de M. Gorbatchev. Depuis cette élection, il a été partiellement renouvelé, mais même auparavant il s'agissait d'un parlement très jeune (50 % de ses membres ayant moins de 50 ans) constitué pour l'essentiel (91 %) de nouveaux venus à la politique. Pratiquement toutes les nationalités y sont représentées. Même si le Soviet suprême n'est pas toujours parfaitement d'accord avec le Président, c'est ce parlement-là qui a élu pour la première fois le Président Akayev, lui donnant la préférence par rapport au chef du parti communiste.

Le président de la Commission des lois a souligné que le nouveau parlement avait déjà adopté 161 lois et que l'établissement des fondements juridiques d'un Etat indépendant lui donnait un travail considérable. On manque en particulier de spécialistes du droit international.

La discussion a porté essentiellement sur les dispositions du projet de constitution qui concernent le parlement et la séparation des pouvoirs. Les membres de la délégation ont émis des doutes notamment quant à la nécessité du dernier paragraphe de l'article 59 du projet de constitution, qui donne au parlement le pouvoir de se saisir de n'importe quelle question pour l'examiner, et ont douté de l'opportunité de prévoir de très strictes conditions de majorité pour des décisions du parlement.

7. L'ambassade de Turquie a organisé une réunion de la délégation avec deux parlementaires, l'un d'entre eux représentant la minorité des Turcs meshètes. La discussion a porté pour l'essentiel, d'une part, sur l'opportunité de déclarer le kirghize seule langue officielle tout en permettant à la population russophone d'employer le russe pour les démarches juridiques et administratives, et, d'autre part, sur les avantages d'un parlement à plein temps ou à temps partiel. Le représentant de la minorité turque a paru pleinement satisfait de la situation de cette minorité au Kirghyzstan.

8. A la fin de sa visite, la délégation a été reçue par le ministre des Affaires étrangères, M. Karabayev. M. le ministre Karabayev a souligné les différences entre les Etats d'Asie centrale qu'il ne convient pas de traiter en bloc. Plus particulièrement, il n'y a, au Kirghyzstan, aucun danger de fondamentalisme islamique. Il a fait part de son intérêt pour une coopération avec le Conseil de l'Europe.

9. Résumant ses impressions concernant la visite, la délégation souhaite avant tout remercier les autorités kirghizes de leur organisation efficace et de leur hospitalité généreuse.

En ce qui concerne le climat politique au Kirghyzstan, la visite a confirmé l'impression que ce pays est très avancé sur la voie de l'état de droit et de la démocratie pluraliste. Les membres de la délégation ont été frappés en particulier par le climat général de tolérance qui est de bon augure pour l'évolution politique. L'influence de l'islam sur la vie quotidienne semble minime, du moins dans la capitale Bishkek : les femmes occupent des postes importants dans l'administration et s'habillent à l'euro-péenne. Il est difficile d'imaginer que des forces fondamentalistes islamiques puissent parvenir au pouvoir dans de telles conditions.

En ce qui concerne l'économie, il est clair que l'économie de la République n'est pas très développée. Bien qu'il semble que l'on puisse se procurer des fruits, des légumes et de la viande de manière plus générale qu'en Russie, le niveau général de développement industriel est manifestement plus faible qu'en Russie ou même au Kazakhstan voisin. Il existe une nécessité évidente d'aide économique.

En conclusion, une aide au Kirghyzstan semble indiquée non seulement en raison de la situation dans le pays mais aussi parce que le Kirghyzstan pourrait servir de modèle dans une région où il n'existe aucune tradition de démocratie pluraliste.

---

[1]

*Les avis exprimés par les membres de la délégation se reflètent dans leurs déclarations écrites (voir document CDL (93) 16).*